

L'intermédiation financière et l'intermédiation bancaire

Introduction

Le système financier est dominé jusqu'au milieu des années 80 par la finance indirecte qui privilégie l'intermédiation de bilan des banques. Il fonctionne selon les principes d'une économie d'endettement. Cette organisation se modifie progressivement à la suite d'un ensemble de réformes financières qui favorisent l'essor d'une économie de marché financier.

Cette évolution est caractérisée par le développement des marchés des capitaux qui incite les entreprises non financières à recourir au financement par émission des titres et les banques à faire appel à un marché monétaire largement ouvert à tous les agents. Elle est également marquée par une désintermédiation qui se traduit par une baisse de l'importance des crédits bancaires dans le financement global de l'économie. Mais ce mouvement n'implique pas un affaiblissement sensible de l'intermédiation financière. En effet, l'expansion des marchés des capitaux suscite une diversification de l'intermédiation financière assurée par les établissements de crédit et l'émergence de nouveaux intermédiaires.

Dans ce chapitre, nous allons présenter dans une première section la définition du concept de l'intermédiation financière et dans une deuxième section nous allons mettre en relief l'intermédiation financière des banques.

I- l'intermédiation bancaire

1- définition de l'intermédiation bancaire

La fonction de l'intermédiation financière est l'opération qui consiste à mettre en contact des agents non financiers ayant une capacité de financement appelés prêteurs avec d'autres agents non financiers ayant un besoin de financement appelés emprunteurs, afin de réaliser l'équilibre épargne-investissement.

En effet « l'intermédiation vise à faire coïncider les choix de portefeuilles des deux types des agents non financiers, les emprunteurs et les prêteurs^{1(*)} » et ceci par le biais d'un organisme appelé intermédiaire financier qui a pour fonction de recueillir des fonds des agents à excédent de ressources et les transforme auprès des agents à déficit de financement.

-Les agents à déficit de financement remettent en échange de la monnaie perçue sous forme d'emprunt ou d'avance, des reconnaissances des dettes, ou titres de la dette primaire (valeurs mobilières, hypothèques, cautions, etc...).

-Les prêteurs initiaux (déposants, épargnants) reçoivent des intermédiaires financiers monétaires ou non monétaires des rémunérations (taux d'intérêt) ou des titres de la dette secondaire (livret d'épargne, carnet de pot, bon de caisse, valeur de SICAV).^{2(*)}

Le profit de l'intermédiaire financier est constitué par la différence entre les deux types de titres.

2-l'approche de l'intermédiation bancaire

Jusqu'au années cinquante, la théorie n'intégrait pas véritablement les banques et les institutions de crédits du fait que les agents interviennent de manière décisive dans la transmission de l'épargne à l'investissement ainsi que dans la création monétaire.

La mise en évidence théorique de l'intermédiation financière s'est faite, à la fin des années cinquante à partir de l'étude d'une économie de marchés financiers. Les travaux de pionniers de R.W.Gold Smith en 1955 et de J.G.Gurley et E.S.Shaw en 1955 et 1956 font ressortir la montée de l'institutionnalisation du processus de l'intermédiation financière dans l'économie américaine.

Dans une approche beaucoup moins récente Gold Smith s'est interrogé sur les raisons de la complexité croissante des systèmes financiers des économies contemporaine. Néanmoins, cette approche n'a pas permis d'expliquer ni de justifier la prolifération des intermédiaires financières dans les économies en développement^{3(*)}.

Cette justification sera, par ailleurs fournis par Gurley et Shaw (1960) dans « Money in a theory of finance » qui, pour la première fois, analysèrent des institutions financière par rapport à leur fonction d'intermédiation en s'interrogeant sur le processus de financement de l'activité économique.

En fait, la notion d'intermédiation financière a connu une profonde mutation dans le temps suivant les définitions et les interprétations des théoriciens et des praticiens.

En général, les économistes ont repris la terminologie anglo-saxonne, développée par Gurley et Shaw, à savoir « Intermédiation », qui est défini comme le processus d'ajustement des besoins et des capacités de financement par l'intervention d'un agent spécifique, l'intermédiaire financier, dont le rôle consiste à collecter l'épargne des prêteurs ultimes par émission des titres indirects en vue de financer les emprunteurs ultimes par acquisition des titres primaires.^{4(*)}

Le modèle d'intermédiation financière de Gurley et Shaw a sans doute présenté l'expression théorique la plus synthétique de l'intermédiation et leur cadre conceptuel demeure actuel et suscite même un regain d'intérêt avec le développement des marchés. Ce cadre est construit à partir de la distinction entre finance directe et finance indirecte.

Sur la très longue période, l'évolution de la structure financière de l'économie semblerait marquée à la fois par un glissement de la finance directe vers la finance indirecte de l'activité bancaire traditionnelle de crédit et de création monétaire (désintermédiation bancaire) au profit de la gestion collective de l'épargne.

3-les types de l'intermédiation bancaire

D'après l'approche de Gurley et Shaw^{5(*)}, il s'avère que l'intermédiation financière monétaire ou non monétaire est une intermédiation de bilan qui engage d'une part les éléments du passif de l'intermédiaire (capital + ressources de dépôts, de souscription, de primes ou de titres) et investi d'autre part, les éléments de l'actif de ce même intermédiaire.

Il est vrai que le développement des marchés de capitaux, des produits et l'émanation de la déréglementation et la dérégulation ont totalement transformé la notion classique d'intermédiation de bilan (finance indirecte) où l'on parle davantage d'intermédiation de marché (finance directe) au niveau de la bourse des valeurs mobilières, au niveau du marché monétaire, courtage, négoce...

De manière générale, l'intermédiation financière est l'activité développée par les agents financiers qui s'interposent pour faciliter l'adéquation en quantité de l'offre à la demande de capitaux.

On distingue donc deux types d'intermédiations à savoir :

-L'intermédiation du bilan ; intermédiation active ; finance indirecte.

-L'intermédiation du marché ; intermédiation passive ; finance directe.

L'intermédiation comporte une fonction de transformation de titres, ce qui affecte nécessairement le bilan de l'intermédiaire, d'où l'expression d'« intermédiation de bilan ».

Le financement intermédié, ou finance indirecte, fait intervenir par définition des institutions ad hoc - les institutions financières - pour servir d'intermédiaire entre les agents à besoin de financement et ceux à capacité de financement. Les institutions financières émettent des titres secondaires au bénéfice des seconds (les agents à capacité de financement cherchent par acquisition de ces titres - « courts » et peu risqués - à rentabiliser leur épargne liquide) pour collecter les ressources nécessaires au financement des titres primaires offerts par les premiers (les agents à besoin de financements).

En effet, les intermédiaires financiers n'ont pas un rôle passif dans l'économie, leur rôle ne consiste pas seulement à mettre en contact les offreurs et les demandeurs, mais à réaliser un équilibre entre eux.

D'une façon plus précise, le rôle bancaire consiste à l'acquisition des titres de « dette primaire » (actions, obligations) des agents à besoin de financement en émettant en contrepartie des titres de « dette secondaire ». Les firmes ainsi que l'Etat préfèrent s'endetter auprès des banques et autres institutions financières spécialisées dans les prêts. Les banques qui prennent la décision de prêter, se refinancent couramment sur le marché interbancaire ou auprès de la banque centrale. Cette dernière ne rationne pas le volume de refinancement mais

l'offre au taux d'intérêt qu'elle fixe en fonction de son objectif de taux et / ou de réserves de change.

Il s'agit, donc, d'une économie d'endettement où prédomine la finance indirecte. Cette économie peut être définie de manière stricte « comme étant une économie dans laquelle les agents non financiers ont une faculté d'emprunt auprès des banques commerciales, qui ont à leur tour la même faculté auprès de la banque centrale. Dès lors, le taux d'intérêt de la monnaie centrale joue un rôle directeur ». Ce taux monétaire est inférieur au taux d'intérêt naturel (taux d'intérêt qui serait dans une économie de marché financier).

Le financement de marché, ou finance directe, amène les agents à besoin de financement à offrir, en contrepartie des capitaux qu'ils demandent, des titres au bénéfice des agents qui sont à la recherche de placements-« longs et risqués-pour leur capacité de financement.

L'intermédiation peut être **passive** en ce sens que le rôle de l'intermédiaire financier se limite à aider les agents à besoin de financement à trouver les agents à capacité de financement pour écouler les titres que les premiers désirent offrir à long ou court terme aux seconds. C'est « l'intermédiation de marché ».

Dans une économie de marché où prédomine la finance directe, les banques jouent un rôle de courtier pour faciliter l'émission des dettes sur le marché primaire (qui est le véritable mécanisme de la finance directe, c'est à dire d'approvisionnement des entreprises en capitaux nouveaux par le biais d'émission des titres) et les reclassements des portefeuilles des investisseurs sur le marché secondaire (marché qui permet aux propriétaires des titres cotés

et uniquement à eux d'échanger ces titres contre de la monnaie donc d'assurer leurs liquidités).

Deux principales modalités de la finance directe sont présentées pour lever les fonds sur le marché financier à savoir les actions et les obligations. Ces dernières sont des titres différents, souvent négociables (achat, vente).

-Les actions : Elles représentent une fraction du capital d'une société, ce sont des titres à revenu variable. Le prix d'une action diffère de la valeur nominale du titre et se fixe sur le marché selon la loi d'offre et de la demande.

-Les obligations : Ce sont des titres de créance provenant d'un emprunt à long terme réalisé par une société non financière, une institution financière ou une administration publique. Elles peuvent être à taux fixe ou à taux variable et d'une durée de 7 à 15 ans généralement. Ces nouveaux titres sont disponibles auprès des banques et des établissements financiers et directement vendus par eux.

On y distingue :

-Les obligations à plus de 5 ans émises par l'entreprise.

-Les emprunts de collectivités publiques.

-Les bons du trésor.

Outre les actifs financiers traditionnels c'est à dire les actions et les obligations, il existe d'autres modalités de la finance directe à savoir les actifs dérivés admis dans le MONEP (marché des options négociables) ou le MATIF (marché à terme des instruments financiers).

Cette nouvelle forme d'intermédiation ou désintermédiation (finance directe) représente un avantage majeur, celui de transfert du risque de l'intermédiation vers les marchés, remplissant, de ce fait, une fonction voisine de l'intermédiation. Par conséquent, les institutions financières deviennent de simples prestataires de services, les risques étant assurés par le fonctionnement de marché.

Après avoir présenté les deux types d'intermédiation, on peut les récapituler comme ainsi :

- Fonction de négociation L'intermédiaire financier est un simple courtier ; il est de titres un acteur auxiliaire de la finance directe.

« Intermédiation de marché »

- Fonction de transformation L'intermédiaire financier est un acteur central de la de titres finance indirecte.

« Intermédiation de bilan »

4- Les différents types d'intermédiaires financiers

Au premier rang des intermédiaires financier, les établissements de crédit collectent l'essentiel de leurs ressources sous forme de dépôts et emploient les fonds ainsi recueillis à l'achat de titres et l'octroi de crédit. Ces établissements qui forment l'essentiel du système bancaire « sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque »^{6(*)}.

· **Les banques (les banques commerciales)**

Leurs ressources résultent de l'émission de monnaie, de comptes sur livret, de plans d'épargne et d'émissions de titres négociables. Leurs emplois sont essentiellement formés par des crédits de trésoreries et d'investissement accordés aux entreprises, par des crédits à la consommation et au logement bénéficiant aux ménages et par des achats de titres négociables.

- **Les banques mutualistes et coopératives**

Les banques mutualistes et coopératives sont constituées en quatre réseaux : le Crédit Agricole Mutuel, le Crédit mutuel, les Banques populaires, le Crédit Coopératif. Elles sont affiliées à des organismes centraux : Confédération nationale du Crédit Mutuel, Caisse Nationale du Crédit Agricole, Chambre syndical des banques, Caisse centrale de Crédit Coopératif).

- **Les Caisses d'épargne et de prévoyance**

Elles ont comme instance de direction le Central national des caisses d'épargne et comme exécutif la Fédération nationale des Caisses d'épargne. Elles remplissent des missions d'intérêt général (exemple : protection de l'épargne populaire, financement du logement social, développement régional). Elles émettent des titres indirects analogues à ceux des banques et des actifs spécifiques, comme le livret A.

- **Les caisses de crédit municipal**

Les caisses de crédit municipal sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale. Elles ont le monopole de l'octroi des prêts sur gages. Leurs ressources proviennent de bons de caisse, de dépôts et de dotations publiques. Elles peuvent accorder qu'exceptionnellement des prêts aux personnes morales.

On cite parmi ces institutions : **les sociétés financières, les sociétés financières spécialisées et les entreprises d'investissement.**

- **Les sociétés financières**

Les sociétés financières sont des établissements de crédit qui sont créés par des institutions bancaires pour étendre leurs activités dans des domaines particuliers, soit par des entreprises commerciales ou industrielles pour effectuer le financement des achats de leurs produits. Elles effectuent des opérations de crédit de court et de long terme avec des ressources propres ou empruntées sur le marché des capitaux. Elles n'ont pas accès aux dépôts du public à vue ou à moins de deux ans de terme.

- **Les institutions financières spécialisées**

Les institutions financières spécialisées dans des crédits sectoriels bonifiés, comme les sociétés de développement régional et le Crédit foncier de France, sont des établissements de crédit auxquels l'Etat a confié une mission d'intérêt public. Ne pouvant pas recevoir de dépôts à vue et à moins de deux ans de terme, elles sont essentiellement alimentées par des emprunts à long terme qu'elles lancent sur le marché obligataire et elles accordent généralement des crédits de long terme.

- **Les entreprises d'investissement**

Les entreprises d'investissement sont habilitées à assurer des services d'investissements qui concernent des opérations sur titres. Elles sont formées par les sociétés de bourse, des agents du marché interbancaire et des sociétés de gestion de portefeuille.

4-3) Le trésor public

Le trésor public est l'expression financière de l'Etat. Il est le caissier des administrations publiques dont il assure les encaissements et les décaissements, et leur banquier. En tant que banquier, le Trésor exerce les fonctions d'un intermédiaire financier. Ces ressources proviennent donc de la création monétaire effectuée par le Trésor ou à son bénéfice et de l'épargne des agents non financiers qui, en tant que prêteurs ultimes, souscrivent les titres émis par le Trésor. Le Trésor utilise ces ressources pour agir sur le financement de long terme et sur le développement économique.

4-4) Les organismes de placement collectif de valeurs mobilières (OPCVM)

Les organismes de placement collectif de valeurs mobilières (OPCVM) sont formés par les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et par les Fonds communs de placement (FCP). Ils acquièrent des titres primaires sous la forme d'actions et de titres de créances émis par les non résidents, l'Etat, les entreprises non financière et surtout les institutions non financière. Ils émettent des actifs secondaires sous la forme de titres de propriété pour les SICAV et de parts de copropriété (droit sans regard sur la gestion du fonds) pour les FCP.

On peut ajouter à la liste de ces institutions **les sociétés d'assurances** qui peuvent être considérées comme les collecteurs d'une épargne de précaution utilisée pour l'achat des titres primaires (placement des provisions techniques représentant les engagements des sociétés envers les assurés).

II- l'intermédiation bancaire des banques

Sous l'impact de la pléthore des innovations financières et suite aux mouvements avancées de l'information financière et économique, la théorie de la banque et la

structure de son intermédiation financière ont été complètement transformées avec des profondes mutations durant les dix dernières années.

L'objectif recherché est de mettre en exergue les développements récents de la littérature de l'intermédiation de la banque, incluant la notion de risque dans le rôle joué par la banque dans son intermédiation.

Pour mettre cette littérature en perspective, on commence d'abord par la présentation des principales activités de la banque en tant qu'un intermédiaire financier et les risques inhérents à ses fonctions. Enfin on présente la spécificité de la firme bancaire.

-Selon l'approche classique de Gurley et Shaw (1960) : La banque est définie comme un intermédiaire financier monétaire. L'activité principale de la banque est l'intermédiation entre les agents à excédent de ressources et les agents à déficit de financements, recevant des premiers des dépôts liquides à vue ou à terme contre rémunération, et octroyant aux deuxièmes des crédits rémunérés à taux d'intérêt débiteurs largement supérieur aux taux d'intérêt créditeurs dont bénéficient les déposants.

-Selon Jean Pierre Parat : « Les intermédiaires financiers bancaires peuvent être définis comme des établissements bancaires qui collectent des ressources dégagées pour des particuliers, des entreprises ou des pays extérieurs à la métropole et les émettent à la disposition d'autre particulier, entreprises ou pays extérieurs à la métropole pour la couverture de leurs besoins de financement ^{7(*)}».

-De leur côté, Townsend (1979), Diamand et Dybing (1983) et autres, insistent sur la particularité et l'importance des banques dans le financement de

l'économie « leur rôle spécial décrit la réalité qu'elles fournissent la liquidité pour leurs clients pour financer leurs projets d'investissements^{8(*)} ».

De ce fait , les banques jouent un rôle d'intermédiation financière monétaire, par l'acceptation de dépôts à vue et à terme et leur transformation sous forme de crédits et d'engagements envers les emprunteurs .

Pour mieux comprendre la notion d'intermédiation bancaire on doit présenter les activités d'intermédiation d'une banque et les risques inhérents à ces activités et la manière de les gérer.

Les établissements bancaires et assimilés ont des activités très diversifiées. Ils exercent des fonctions traditionnelles d'intermédiaires qui se traduisent par les opérations de banque avec leurs clients.

On parle d'intermédiation bancaire pour désigner la fonction remplie par les banques comme intermédiaires financiers. Elle consiste à collecter les disponibilités sous forme d'épargne et de dépôts auprès des agents économiques et à accorder des crédits^{9(*)}.

Pour pouvoir exercer sa principale activité, à savoir la distribution du crédit et la création de la monnaie, la banque commerciale a besoin à collecter des ressources qui prennent souvent la forme de dépôts à vue et à terme, de compte d'épargne et de bon de caisse et les certificats de dépôt.

Les comptes à vue : constituent des ressources « gratuites » c'est-à-dire non rémunérée par des intérêts mais génèrent un coût de réseaux et de gestion des moyens de paiement.

Les comptes à terme, les bons de caisses et les certificats de dépôts : sont des ressources théoriquement stables, mais en réalités, souvent volatiles lors

des arrivées d'échéances et surtout coûteuses (taux proche de celui du marché monétaire) car elles sont concurrencées par les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et les fonds communs de placement monétaire (FCP) ou de trésorerie.

Les comptes d'épargne (livret, épargne-logement) : sont des ressources à vue mais structurellement stables et peu rémunérées.

Très souvent, les ressources collectées par la banque ne suffisent pas pour couvrir les crédits accordés. Dans ce cas la banque est obligée de se procurer le complément sur le marché monétaire.

Il s'agit de l'activité la plus importante de la banque commerciale. Le crédit se fait essentiellement par le biais de l'escompte : opération qui consiste pour la banque à acquérir des actifs financiers en contre partie du crédit qu'elle consomme. Les crédits bancaires bénéficient aux particuliers pour le financement de l'habitat et de la consommation et aux entreprises non financières pour le financement des achats d'équipements, de la trésorerie et des opérations d'exportation.

Chaque fois qu'il y a un crédit consenti, il correspond à une création de monnaie scripturale nouvelle par la banque.

Les crédits distribués par les banques sont différenciés selon plusieurs critères : la durée, l'objet, la forme et le bénéficiaire.

L'intermédiation bancaire apparaît dans le bilan des banques de la manière suivante : les dépôts de la clientèle dans le passif et les crédits consentis dans l'actif.

Du fait de leurs complexité et de leur diversité, les activités des banques engendrent des risques, s'ils sont mal gérés, entraînent des effets néfastes non seulement pour ces institutions mais aussi pour le système financier auquel elles appartiennent.

Les risques bancaires sont multiples, il s'agit essentiellement du : risque de contrepartie, risque de liquidité, risque de change, risque de taux et le risque de solvabilité.

Selon J.B.Bessis (1995, p15) « le risque de contrepartie désigne le risque de défaut des clients, c'est-à-dire, le risque des pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations ».

Ce risque de contrepartie ou de crédit est le premier des risques auquel est confronté un établissement financier. Il est dû à la défaillance possible des agents avec les quels elles se sont engagées et qui constituent les contreparties. Une telle défaillance peut se traduire par le non remboursement de crédits par des emprunteurs privés nationaux en difficulté ou par le non transfert du remboursement des crédits accordés en devises à des non résidents.

L'exposition au risque de crédit est mesurée par les montants susceptibles d'être perdus en cas de défaut :

-Pour les opérations de bilan, le défaut de contrepartie conduit à une perte du capital de l'opération et à la perte des intérêts dus à la rémunération des prêts.

-Pour les opérations de hors bilan, le risque représente de coûts estimés du remplacement de la garantie précédemment obtenue par les lignes de hors bilan.

Selon J.Bessis (1995, p16-17) « le risque de liquidité est celui de disposer de liquidités bancaires insuffisantes c'est-à-dire les actifs liquides disponibles ne

semblent pas suffisant pour faire face à des besoins inattendus. Dans cette optique la liquidité est plutôt un coussin de sécurité pour gagner du temps en présence de difficultés ».

Le risque de liquidité est donc induit par des difficultés qu'éprouvent des banques à faire face à leurs engagements par la mobilisation de leurs actifs. Ce risque peut résulter d'un retrait massif de dépôts qui traduit une perte de confiance dans le système bancaire.

Il correspond au risque de perte sur des opérations effectuées sur des devises. C'est le risque d'observer des pertes à cause des évolutions des taux de change. La position de change est définie comme la quantité de monnaie détenue ou cédée, exprimée dans une devise distincte de la monnaie locale.

C'est le risque de perte représenté par une variation des taux d'intérêt appliqué aux emplois et aux ressources. Il provient de l'éventualité d'une baisse de rentabilité induite par la variation des taux d'intérêt. Ce risque peut notamment se manifester à l'occasion d'opérations de transformation lorsque les banques financent des crédits de long terme à taux fixe par des ressources de court terme dont le taux d'intérêt s'accroît soudainement.

Il touche également les portefeuilles de titres que possèdent les banques et dont la valeur peut varier brutalement à la suite d'une modification des taux d'intérêt

3-5) Le risque de solvabilité

Il s'agit du risque de ne pas disposer des fonds propres suffisants pour absorber des pertes éventuelles, il résulte du montant des fonds propres disponibles et des risques pris (risque de crédit, de change, de taux...).

Leurs gestions peuvent être à priori, lors de la sélection des entrepreneurs, ou à posteriori au cours du suivi de leur situation financière dans le cadre de la relation contractuelle.

La gestion à priori est fondée sur une évaluation objective de la capacité du client à rembourser les prêts. A cette fin, les entreprises ont tenu de fournir au minimum les documents comptables (bilans et comptes de résultat) des derniers exercices aux établissements de crédits.

A partir de ces documents, une analyse de quelques ratios peut aider à détecter les bonnes et les mauvaises entreprises. Parmi ces ratios on peut citer le ratio de liquidité qui est utile pour faire face aux demandes de retraits et le ratio de rentabilité qui constitue une base pour accorder les crédits.

Le risque de contrepartie peut être réduit en exigeant des garanties qui réduisent les pertes en cas de défaut. Le montant payé en cas de risque devient le solde du crédit diminué de la valeur des biens fournis en garanties.

La gestion des financements permet de contenir les besoins dans les limites acceptables. Aussi, la gestion du risque de liquidité fait appel à la gestion optimale des réserves bancaires que la banque doit en disposer pour faire face aux retraits massifs des déposants et aux paniques bancaires.

4-3) La gestion du risque de change

Le risque de change peut être géré de deux façons soit par la neutralisation soit par la couverture :

-La neutralisation consiste à ajuster la position de change de la banque devise par devise afin de supprimer les positions courtes ou longues. Il s'agit

d'augmenter les éléments d'actifs ou diminuer les éléments de passifs en cas de position courte et dans le cas d'une position longue.

-La couverture est assurée à travers les instruments de marché (le marché de change à terme, futures de devises, options de change et swaps de change) lorsque la neutralisation n'est pas possible.

L'activité traditionnelle d'une banque commerciale consiste à collecter des dépôts à vue pour accorder des crédits à court terme. Mais à côté de ces fonctions primordiales, d'autres avantages s'ajoutent pour distinguer la banque de ses institutions financières.

5-1) La réduction des coûts de transactions

L'intermédiation bancaire permet également de supprimer les coûts induits par la recherche d'une enquête de solvabilité, le suivi des emprunts, la gestion des défaillances et des saisies financières.

Imaginons par exemple qu'il y ait 10 prêteurs et 10 emprunteurs potentiels, nous avons alors théoriquement 100 couples. Mais si ces agents transitent tous par un seul intermédiaire nous aurons 20 couples seulement c'est-à-dire on peut aboutir au même échange avec 20 transactions au lieu de 100 grâce à l'intervention de la banque.

En présence de cet acteur chacun d'entre nous devrait supporter ses coûts à titre individuel les coûts d'information sont aussi réduits puisque la banque dispose de précieuses informations sur la qualité des investissements issus des opérations effectués sur leurs comptes.

La combinaison de services de paiement et d'intermédiation confère un avantage irréductible aux banques par rapport aux autres intermédiaires financiers dans la réduction des asymétries d'information.

En fait, on parle d'une asymétrie d'information si l'une des parties d'une transaction économique, ayant un comportement opportuniste, peut tirer profit en exploitant un avantage informationnel. Ce qui oppose véritablement les financements de marché aux financements intermédiés, c'est l'inégalité dans l'accès à l'information dû à l'efficacité du marché. Ceci étant lorsque le prix des titres ne reflète pas entièrement et instantanément toute l'information pertinente disponible, ce qui est susceptible d'orienter les décisions de l'investisseur.

La banque s'avère alors mieux capable que le marché de réduire l'asymétrie d'information entre prêteurs et emprunteurs, ce qui lui permet de fonder l'efficacité du marché de crédit et ceci par la tenue des comptes des clients qui est une source d'information continue pour la banque qu'elle peut mobiliser, lors d'une demande de prêt, pour évaluer la solvabilité de l'emprunteur. Ainsi la banque peut se renseigner sur la santé financière de ces clients et disposer de l'information pertinente nécessaire pour décider de ses transactions. Donc on peut insister sur la spécificité de la banque non seulement en terme de producteurs d'information, mais aussi en terme d'évaluateurs.

La banque se distingue des autres intermédiaires financiers par leurs capacités à distribuer des financements sans collecter préalablement de l'épargne et ceci grâce à leur pouvoir de création monétaire.

L'octroi de crédit ne se fait pas à la base des ressources préexistantes. La banque ne se contente pas à transformer les caractéristiques d'une épargne

préformée. Elle crée par le crédit un dépôt bancaire au profit de l'emprunteur. Selon Garsuault et Priami (1997) « une banque n'utilise pas les fonds collectés pour réaliser des crédits mais adosse les prêts consentis à l'actif aux fonds collectés au passif ».

La gestion des moyens de paiement est une fonction importante d'une banque qui contribue à l'efficacité et à la sécurité du système de paiement de l'économie. Ce système comporte un circuit des opérations de masse de petits montants réglés notamment par chèques et par cartes bancaires et un circuit des opérations de montants élevés réalisées par exemple sur le marché monétaire et sur le marché de changes.

Les règlements de ces opérations s'effectuent selon différentes modalités. Une partie de la masse des petits règlements utilisant les supports de papier transitent par les chambres de compensation et une autre est automatisée (système interbancaire de télécompensation (STT) pour les virements, cartes bancaires, etc....

Pour les règlements de montants élevés, une tendance semble se dégager en faveur des systèmes de règlements bruts en temps réel qui permettent des paiements instantanés et irrévocables, ce qui accroît la rapidité et la sécurité des opérations (les débiteurs doivent détenir préalablement les liquidités nécessaires).

Conclusion

Avant les années 80, la fonction principale des banques était l'intermédiation financière. Au sens strict du terme, cette fonction consiste à collecter les ressources des agents économiques disposant d'une capacité de financement pour les mettre à la disposition des agents déficitaires ayant un besoin de

financement. En effet, l'intermédiation financière qui consiste à ajuster l'épargne à l'investissement joue un rôle important dans le financement de l'économie.

Au niveau des pays en développement la nouvelle tendance d'intermédiation financière (de marché) ne fait qu'à peine commencer. En effet avec l'émergence de nouveaux marchés de capitaux dans les pays en développement, il y'a une légère mutation dans la forme d'intermédiation financière mais elle reste toutefois traditionnelle malgré les efforts déployés pour passer d'une économie d'endettement à une économie de marché financier.

Dans le cadre de cette transition, certaines réformes ont été introduites. Ces dernières s'inscrivent dans la logique de la déréglementation, de la libéralisation financière et du désengagement de l'Etat.